



Présentation
aux membres du
COMITÉ PERMANENT DES LANGUES OFFICIELLES

dans le cadre de

**L'étude sur les programmes d'immersion dans la seconde langue
officielle au Canada**

par

Robert Maddix, Président

et

Roger Paul, Directeur général

Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF)

435, rue Donald, bureau 203

Ottawa (Ontario) K1K 4X5

Ottawa, 23 mai 2013

Membres du comité,

Au nom de la Fédération nationale des conseils scolaires francophones et à titre de président et de directeur général, nous tenons à vous remercier pour l'invitation que vous avez lancée à notre organisme à comparaître devant le Comité permanent des langues officielles dans le cadre de son étude sur les programmes d'immersion dans la seconde langue officielle au Canada.

Qui sommes-nous

La présentation que nous ferons ce matin nous permettra de vous faire connaître davantage la FNCSF tout en partageant le point de vue de l'organisme sur l'éducation nationale et en particulier sur les programmes d'immersion. La FNCSF est l'organisme chargé de représenter les intérêts des 29 conseils scolaires francophones et acadiens de toutes les provinces et territoires canadiens à l'exception du Québec. Elle intervient sur le plan politique auprès des diverses instances concernées et au plan pédagogique et administratif par l'intermédiaire du Regroupement national des directions générales de l'éducation (RNDGÉ) au sein duquel œuvrent les 29 directions de l'éducation au pays.

Notre lien avec l'immersion

Permettez-moi d'emblée de vous informer que les programmes d'immersion ne font pas partie des champs d'activités de la FNCSF. Toutefois, nous portons un très grand intérêt pour le déploiement de ces programmes puisqu'ils contribuent, comme c'est le cas pour le système d'éducation en langue française, à l'évolution et à la promotion de la dualité linguistique au Canada.

Mise au point sur l'apprentissage d'une langue

Afin d'expliquer notre point de vue sur les programmes d'immersion, permettez-moi de citer tout d'abord Pierre Calvé, ex-professeur en linguistique et en éducation à l'Université d'Ottawa. « Une langue sert essentiellement à quatre choses : a) à communiquer ; b) à penser, réfléchir, élaborer des idées ; c) à acquérir et emmagasiner de l'information ; d) à se forger une identité en tant que membre d'une communauté humaine particulière. » Or, selon nous, l'apprentissage de la langue tant dans les programmes d'immersion que dans les écoles de langue française répond à ces quatre fonctions d'une langue, qu'elle soit première ou seconde.

Distinction entre l'immersion et l'école de langue française

Dans les programmes d'immersion, l'apprentissage d'une langue seconde, en plus de permettre de communiquer, de penser, et d'acquérir de l'information, contribue à la construction d'une identité canadienne caractérisée par la dualité linguistique et culturelle.

Dans les écoles de langue française, les apprentissages se font dans un contexte de socialisation linguistique, culturelle et citoyenne. En d'autres mots, toutes les activités liées à l'enseignement du curriculum contribuent à l'apprentissage du français langue première, à la transmission de la culture francophone ainsi qu'au développement des compétences citoyennes en tant que membres de la communauté francophone et acadienne du Canada. C'est ainsi que l'approche culturelle de l'enseignement dans le contexte d'une école communautaire citoyenne de langue française contribue et influence la construction d'une identité culturelle individuelle et collective propre aux communautés francophones et acadiennes qui sont à l'origine de la création du Canada.

Recommandations

Les programmes d'immersion et l'école de langue française répondent à des besoins distincts et complémentaires dans une perspective d'unité nationale. Il nous apparaît donc essentiel d'en assurer le développement et d'en faire une promotion éclairante et loyale pour l'ensemble des canadiennes et des canadiens.

1. Information et promotion

Pour cette raison, nous souhaitons que votre comité recommande, dans son rapport, que le gouvernement canadien appui les démarches entreprises pour informer la population canadienne, y compris la population immigrante, sur l'existence du système d'éducation en langue française et les programmes d'immersion dans les écoles de langue anglaise, ainsi que sur la distinction de la portée et du mandat particulier des deux systèmes. Nous croyons qu'une meilleure compréhension de cette distinction de la part de l'ensemble de la population canadienne pourrait faire en sorte que le haut pourcentage de la population étudiante provenant de famille d'ayants-droit ne fréquentant pas les établissements d'éducation de langue française pourrait diminuer. Cette approche pourrait contribuer à résoudre le problème lié à la capacité des écoles d'immersion de répondre à une demande toujours croissante et permettrait aux écoles de langue française de réaliser leur mission.

2. Financement

La distinction fondamentale entre les écoles d'immersion et les écoles de langue française passe également par un financement distinct. À cet égard, nous souhaitons que votre comité recommande une meilleure reddition de comptes par rapport aux paiements de transfert pour l'éducation du gouvernement fédéral aux provinces et aux territoires. En ce moment, il est presque impossible de savoir précisément de quelle façon ces sommes sont utilisées. Mais en prenant l'exemple de certaines provinces ou territoires, il apparaît que des sommes considérables destinées à l'éducation en français langue première aient été investies pour développer des programmes d'immersion. Les besoins en éducation en langue française sont grands et les contributions fédérales prévues à ces fins sont essentielles au déploiement du système d'éducation en langue française.

3. Continuum

Lorsque vient le temps de faire le choix important de la langue de l'éducation, les canadiennes et les canadiens prennent en considération un ensemble de facteurs liés entre autres à l'accessibilité et à la qualité. Un des facteurs qui influence ce choix est la possibilité de poursuivre des études postsecondaires dans la langue de son choix. À cet effet, nous souhaitons que votre comité recommande au gouvernement canadien de se pencher sur l'enseignement postsecondaire en français afin que les canadiennes et les canadiens puissent choisir l'école d'immersion en français langue seconde ou l'école de langue française langue première avec l'assurance de pouvoir poursuivre leurs études dans cette langue au postsecondaire. Ainsi, on garantit à notre pays une génération de jeunes citoyens professionnels bilingues aptes à assumer les leviers politiques, économiques et culturels de notre société.

Conclusion

En tant qu'organisme national ayant pour intérêt majeur la vitalité des communautés francophones et acadiennes, la FNCSF reconnaît l'importance du bilinguisme pour l'ensemble des canadiennes et des canadiens. Le bilinguisme additif que nous recommandons est le gage de l'harmonie entre les deux peuples fondateurs de ce pays. Nous croyons que les écoles d'immersions sont un instrument essentiel que notre société dispose pour permettre à la population anglophone du Canada d'accéder à ce bilinguisme. C'est donc dans cet esprit que nous vous avons fait ces recommandations.

Nous vous remercions encore pour cette invitation et sommes prêt à répondre à vos questions.